

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°96-532 du 25 Novembre 1996

Portant nomination de Monsieur Latifou
SIDI en qualité de Directeur de l'Elevage.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-301 du 31 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;

Sur proposition du Ministre du Développement Rural ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 Mai 1996

DECRETE:

Article 1er : Monsieur Latifou SIDI est nommé Directeur de l'Elevage.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter du Lundi 03 Juin 1996, date de prise de fonctions de l'intéressé sera publié et communiqué partout où besoin sera.

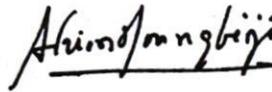
Fait à Cotonou, le 25 Novembre 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI.

Le Ministre du Développement Rural

Le Ministre des Finances,



Jérôme SACCA-KINA



Moïse MENSAH

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PMCAGRI 4 MDR
4 MF 4 Autres Ministères 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGIDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-
FASJEP 3 Intéressés 1 JO 1.